

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N°2021/197 : 4.2 personnels contractuels : : Ouverture d'un poste non-permanent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences : remplacement d'un départ en disponibilité au service des Ressources Humaines

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner les publics en difficulté sur la durée, de faciliter leur insertion professionnelle tout en favorisant la formation, pour leur permettre de retrouver un emploi. Les contrats issus de ce dispositif sont d'une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Compte-tenu :

- Du non-remplacement de la gestionnaire RH au pôle Smictom partie en disponibilité depuis fin mars 2021,
- De l'absence de possibilité d'intégrer, sur une partie de son temps de travail, l'agent d'accueil du Smictom vers le service RH centralisé,
- De la surcharge de travail liée au transfert de la gestion RH des agents du Smictom vers le service RH centralisé,

Il est proposé de voter le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences au sein du service des ressources humaines, pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2022, à raison de 21 heures par semaine.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté préfectoral de la Région Sud du 07 mai 2021 relatif aux Parcours Emploi Compétences, déterminant notamment les taux de prise en charge des salaires,

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20211025-202110272-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** la proposition de Madame la Présidente telle que présentée ci-après :

1 assistant(e) de gestion des ressources humaines	12 mois à compter du 01/01/2022	à 21 heures	CDD dans le cadre du PEC
--	---------------------------------	-------------	--------------------------

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire,
- **DE PRELEVER** au budget correspondant les dépenses liées à cette création de poste.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

***Secrétaire de séance** : Christine MAXIMIN.*

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoia, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés** : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre. **Absents excusés** : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente** : RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/198 : 5-3 Intercommunalité : Dissolution du Syndicat Mixte SCOT Pays SUD

Vu la demande des communautés de communes aux préfectures pour mettre fin au SCOT porté par le Syndicat Mixte du Pays SUD,

Vu la réponse favorable en date du 04 octobre 2021 de Mesdames les Préfètes des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes pour mettre fin au SCOT commun des deux EPCI porté par le Syndicat mixte du Pays SUD.

Vu l'avis favorable du Comité Syndical dans sa séance du 13 octobre 2021 sur sa volonté de dissolution du Syndicat Mixte SCOT Pays SUD au 31 décembre 2021,

Considérant les règles liées à la dissolution d'un Syndicat Mixte sont fixées par l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les différents cas de dissolution d'un Syndicat Mixte ouvert et notamment sur demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent. Les compétences du syndicat seront restituées aux communautés de communes membres.

Considérant qu'aux termes de l'article L.143-16 du code de l'urbanisme, c'est la dissolution du syndicat mixte qui porte actuellement la compétence SCOT qui emportera l'abrogation de projet actuel de périmètre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le principe de dissolution du Syndicat Mixte SCOT du Pays SUD conformément à l'article L.5721-7 susvisé.
- **DE VALIDER** les conditions de liquidation du Syndicat Mixte SCOT du Pays SUD en fonction de la clé de répartition indiqué dans la convention d'objectif :
 - Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : 44.66 %
 - Communauté de Communes de Serre-Ponçon : 55.34 %
- **D'INDIQUER** que le Syndicat mixte SCOT Pays SUD n'a eu recours à aucun emprunt et n'a contracté aucune dette. En conséquence, aucune répartition du passif n'est à prévoir. La répartition des biens se fera selon la clef de répartition indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, sur la base du résultat de clôture de l'exercice au 31 décembre 2021, la trésorerie restante sera également répartie entre les deux EPCI selon la clef de répartition proposée

- **D'INDIQUER** que le Syndicat Mixte SCOT du Pays SUD ne dispose d'aucun agent
- **D'INDIQUER** que le Syndicat Mixte se chargera de toutes les résiliations de contrats et effectuera les démarches auprès de la Poste afin que le courrier soit transféré à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
- **D'INDIQUER** que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon se chargera de toutes les démarches administratives diverses qui resteraient à effectuer après le 31 décembre 2021.
- **D'INDIQUER** que les documents et archives du Syndicat Mixte seront déposés à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CÉARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/199 : 5-3 Désignation de représentants : désignation de représentants au sein de divers organismes COPIL GEOMAS

Vu la délibération n° 2020/105 du 22 juillet 2020 désignant les représentants au sein de divers organismes,

Vu la reprise des missions SIG par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,

Il est proposé les représentants suivants pour le COPIL GEOMAS (SIG départemental mutualisé) :

Représentant titulaire : Pierre VOLLAIRE

Représentant suppléant : Bernard RAIZER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER** :

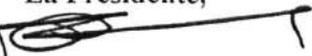
Pierre VOLLAIRE comme représentant titulaire pour GEOMAS.

Bernard RAIZER comme représentant suppléant pour GEOMAS

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'un deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/200 : 7.5 Subventions : Demande de subvention pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation, obligation réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, en partenariat avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes et GeoMAS, s'équipe d'un module supplémentaire, le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).

Il est ainsi proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de France Relance afin de financer l'acquisition de ce logiciel et la formation des agents utilisateurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

	Montant en € T.T.C.
Montant de l'opération	8 565.02 €
Subvention Etat (100% de la dépense HT subventionnable hors maintenance)	6 417.18€
Communauté de communes de Serre-Ponçon (TVA + maintenance)	2 147.84 €

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à introduire les demandes de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus et prendre toute décision nécessaire à l'obtention de ces subventions et à leur gestion
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20211025-202110274-DE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer les procédures et fournir les documents nécessaires à la réalisation de l'opération dans le respect de ses différentes délégations de signature.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/201 : 4.2 Personnels contractuels - Ouverture d'un emploi non-permanent de Chargé(e) de développement du service éducatif dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du besoin de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de mettre en place, dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes du guillestrois Queyras en vue de candidater au label du Pays d'Art et d'Histoire, un service éducatif et de développer l'offre jeune public sur l'ensemble des 2 territoires, la Présidente propose de créer un emploi non-permanent sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

« Mettre en place un service éducatif et développer l'offre jeune public dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, sur les territoires des Communauté de Communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois Queyras ».

Cet emploi est établi pour une durée initiale de deux ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2024 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé(e) de développement du service éducatif dans le cadre du PAH. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 5 à minima et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine culturel et éducatif.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération susmentionnée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi non-permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Contrat	Date du recrutement
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet 36h00 hebdomadaire	Chargé(e) de développement du service éducatif dans le cadre du PAH	Contrat de projet (article 3 II) d'une durée initiale de 2 ans (maximum 6 ans)	01.01.2022

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre. Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/202 : 7.10 Divers : Grilles tarifaires des visites guidées et publications du Service Pays d'Art et d'Histoire.

Le conseil communautaire est amené à valider les tarifs du service Pays d'art et d'histoire à destination des publics suivants :

- Les visites « groupes »
- Le service éducatif.
- Les visites « individuels »
- Les ventes de publications

Ceux-ci sont présentées dans les 4 grilles figurant en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** les tarifs du Service Pays d'art et d'histoire.
- **D'APPROUVER** ces grilles tarifaires.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOD

Annexe à la délibération n° 2021 202 du 25 octobre 2021

TARIFS "VISITES GUIDEES POUR INDIVIDUELS"			
	Pleins	Réduits	Tarif unique
Randonnée patrimoine 1/2 journée	15 €	7,50 €	x
La cathédrale Notre-Dame du Réal (et son trésor) *	8,00 €	5 €	x
Visite guidée 1h30 et visite Sens'actions *	6,50 €	4 €	x
Visite guidée 2h30 *	10,00 €	5 €	x
Visite avec dégustation *	8,00 €	5 €	x
Visite 45" *	x	x	4 €
Bateau visite (2h) - Facturation au prestataire	x	x	6 €
Atelier 1h30 à 2h (à partir de 6 ans)	x	x	7,50 €
Chasse au trésor (à partir de 8 ans)	x	x	5,50 €
Visite spectacle	12 €	7,50 €	x
TARIFS RÉDUITS			
Ils sont accordés sur présentation d'un justificatif pour les visites programmées (sauf tarifs uniques) aux :			
<ul style="list-style-type: none"> • 12-17 ans, (sauf Sens'actions et rando patrimoine 6-17 ans) • étudiants, • demandeurs d'emplois, • bénéficiaires du RSA, • familles nombreuses, • personnes détenant une carte d'invalidité, • groupe de 12 personnes 			
GRATUITÉS			
<ul style="list-style-type: none"> • - de 12 ans pour les visites avec une * (sauf Sens'actions : - de 6 ans) • journalistes, sur présentation de la carte professionnelle sur toutes les visites • guides-conférenciers, sur présentation de la carte professionnelle sur toutes les visites 			

TARIFS "INTERVENTIONS SCOLAIRES"

	Plein tarif	Formule projet pédagogique (dates multiples)*
Visite thématique (de 45" à 1h30)	45 €	25 €
Projection/intervention en classe		
Ateliers en classe ou sur site (matériel péda)	85 €	45 €
Jeu de piste, Chasse aux trésor (par classe)		
Randonnée ou visite patrimoine journée	125 €	100 €
Randonnée ou visite patrimoine 1/2 journée	85 €	75 €
Location mallette pédagogique 1 mois	50 €	Offert

Formule "projet pédagogique" (dates multiples), ces tarifs s'appliquent dès la première intervention

Nombre de participants : Une intervention et un intervenant par classe.

Interventions adaptées : sur demande pour les personnes en situation de handicap sans supplément.

Réservation et règlement : la réservation est effective après acceptation du devis. Le règlement est exigé à réception de la facture, en espèce, chèque bancaire ou virement administratif à l'ordre de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Annulation : toute annulation du fait du commanditaire doit être notifiée par écrit au service Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Annulation à moins de 3 jours, le montant total de la prestation est dûe.

Modification : toute modification ne modifiant pas le devis initiale peut-être envisagée, d'un simple commun accord entre le client et le service Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Le Pays d'art et d'histoire ne peut être tenu responsable des annulations ou modifications de ses prestations liées aux conditions climatiques, au caractère culturel des monuments visités ou aux cas de force majeure.

TARIFS "VISITES GUIDEES POUR GROUPES"					
	Visite Cathédrale et Trésor	Visite classique (1h30)	Visite longue (2h30)	Supp. groupe jours fériés et dimanche	Supp. Langue étrangère
Tarif réduit groupe (moins de 10 participants ou partenaires ou associations locales)	85 €	65 €	85 €		
Visite guidée de 11 à 30 participants	115 €	95 €	115 €	15 €	25 €
Visite guidée plus de 30 participants*	5 €/pers. Supp	4 €/pers. supp	5 €/pers. supp		
Tarifs uniques groupe					
Conférence en image (projection, 1h30)	125 €			15 €	25 €
Bateau visite (demi-journée)	29 € par personne			25 €	35 €
Excursion demi-journée (4h)	125 €			25 €	35 €
Excursion journée (9h)	225 €			50 €	60 €
Rando patrimoine demi-journée (20 pers max)	125 €			25 €	35 €
Rando patrimoine journée (15 pers max)	195 €			50 €	60 €
Visite de musées					
Vente forfait : afin de faciliter l'accueil des visiteurs et la découverte du territoire, la communauté de commune de Serre-Ponçon peut vendre sous une seule facture une prestation de visite guidée proposées par son personnel ainsi que l'entrée dans un musée géré par une collectivité territoriale partenaire (convention).					
Entrée musée de la charcuterie (tarif groupe)	3 €				
Entrée musée de la vallée (tarif groupe)	3 €				
Gratuits pour les groupes					
Les gratuits doivent être sollicités auprès de la présidente.					
Sont admises dans le cadre de leur conventionnement :					
Paroisse d'Embrun	2 visites par an, selon disponibilités				
Offices de tourisme du territoire	A la demande, selon disponibilités				
Toute autre gratuité, accordée à titre exceptionnelle, doit être sollicitée auprès de la Présidente					
Conditions de ventes					
Nombre de participants : une visite guidée = 1 guide. Au-delà de 35 participants un second guide sera missionné pour le groupe sous réserve de disponibilité sans supplément.					
Dépassement horaires excursions : le tarif des excursions journée ou demi-journée sont établis pour un engagement de 9h et 4h. En cas de dépassement, un forfait de 35 € sera facturé à l'organisateur par heure additionnelle engagée.					
Visites adaptées sur demandes pour les personnes en situation de handicap sans supplément.					
Réservation et règlement : la réservation est effective après acceptation du devis et de la fiche descriptive pour les excursions et séjours. Pour les prestations « séjour », un acompte de 50% est exigé. Le solde du montant de la prestation est à régler à réception de la facture, après la visite ou le circuit. Le règlement peut se faire en espèce, chèque bancaire ou virement administratif à l'ordre de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.					
Annulation : toute annulation du fait du client doit être notifiée par écrit au service Pays d'Art et d'Histoire de la communauté de commune se Serre-Ponçon. Annulation à moins de 3 jours, le montant total de la prestation est dû. Pour les prestations « excursions », une annulation à moins de 20 jours du départ implique la retenue de l'acompte versé.					
Modification : toute modification ne modifiant pas le devis initial peut-être envisagée, d'un simple commun accord entre le client et le service Pays d'Art et d'Histoire de la communauté de commune se Serre-Ponçon. Le Pays d'art et d'histoire ne peut être tenu responsable des annulations ou modifications de ses prestations liées aux conditions climatiques, au caractère cultuel des monuments visités ou aux cas de force majeure.					

TARIFS "VENTE DE PUBLICATIONS"

	ISBN	Tarifs vente directe	Tarif revendeurs (30%)	
Focus "Archéologie en Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	9782956401407	8 €	5,60 €	
Focus "Embrun et son diocèse"	9782956401421	Gratuit	/	
Focus "Présence militaire dans l'embrunais et la vallée de l'Ubaye"	9782956401438	Gratuit	/	Editions financées par le programme Leader
Ouvrage "Stalles en Provence"	9782917221228	Gratuit	/	

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/203 : 1-4 Autres contrats : Contrat de commercialisation prestataire d'activité pour la vente des visites guidées et produits du Pays d'art et d'histoire sur la plateforme Explore de l'Office de tourisme de Serre-Ponçon.

Afin de commercialiser ses produits « visites guidées et ateliers », à destination des « individuels », le service Pays d'art et d'histoire propose de souscrire aux services proposés par l'office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon à travers le contrat de commercialisation activités sports et loisirs – support REGIONDO.

Ce contrat encadre la prestation de services de l'office de tourisme intercommunal et les commissions qui lui sont réservées, ainsi que celles de son prestataire technique Régiondo, support de la plateforme de réservation connu sous le nom « Explore Serre-Ponçon ».

Ce contrat remplace, selon les mêmes modalités, le contrat conclu avec le Pays S.U.D. L'objet du présent projet de délibération est de valider ce contrat de commercialisation.

Madame Gina BERTRAND ne prend pas part au débat et au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat tel qu'il est présenté dans le document joint à la délibération
-
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer ce contrat ainsi que tout document utile à son application

Ainsi fait les jours, mois, an susdits



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés** : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés** : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente** : RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/ 204 : 8.9 Culture : Convention d'utilisation tripartite en vue des visites guidées conduites par les guides-conférenciers.ères à la cathédrale d'Embrun

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon souhaite organiser des visites guidées passant par la cathédrale d'Embrun, pour les individuels selon le planning élaboré par le Service Pays d'art et d'histoire, et pour les groupes selon la demande.

Considérant que la cathédrale d'Embrun et son trésor appartiennent à la Ville d'Embrun, et considérant que l'utilisation de la cathédrale et son trésor sont gérés par le curé affectataire, il est nécessaire de donner un cadre aux visites guidées organisées par la Communauté de communes de Serre-Ponçon via une convention.

Cette convention remplace, selon les mêmes modalités, la convention existante avec le Pays S.U.D.

L'objet du présent projet de délibération est de valider cette convention d'utilisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention telle qu'il est présenté dans le document joint à la délibération
-
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document utile à son application

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/205 : 7.5 Subventions : Service Pays d'Art et d'Histoire. Plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine 2022. Information aux communes.

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire du maintien en 2022 (dernière année) du dispositif Plan Concerté pour les communes de la CCSP.

Il s'agit d'un dispositif d'aide de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour aider les territoires à mener des programmations concertées de restauration et de mise en valeur du patrimoine public.

Madame la Président rappelle les principaux critères d'éligibilité :

- Les domaines patrimoniaux éligibles sont le patrimoine bâti, les décors portés, le patrimoine mobilier et les objets de propriété publique, qu'ils soient protégés ou non au titre des Monuments Historiques.
- Les études de diagnostic sont également éligibles.
- Les projets doivent comporter un volet de mise en valeur ou de restitution au public.
- Le patrimoine privé, archéologique, la reconstruction de ruines ou les créations ex-nihilo, l'adaptation à des usages non patrimoniaux, les travaux de confort (chauffage, climatisation) ne sont pas éligibles.

Madame la Présidente rappelle le plafond d'aide pour 2022 : 150 000€ d'aide de la Région pour la CCSP.

Madame la Présidente invite les communes à faire remonter les projets au service Pays d'Art et d'Histoire dès maintenant pour programmer les opérations 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE SOLLICITER** l'aide Plan Concerté citée en objet ;
- **DE FAIRE REMONTER** au service Pays d'Art et d'Histoire les projets dès maintenant pour programmer les opérations 2022 ;

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/206 : 7.5 Subventions : Service Pays d'Art et d'Histoire. Plan de financement 2022 du projet « nouvelle candidature Pays d'Art et d'Histoire ».

Madame la Présidente propose de solliciter les financements nécessaires à l'élaboration de la nouvelle candidature Pays d'art et d'histoire, sur le prévisionnel d'activité 2022 :

- Financements Espace Valléen pour les actions qui s'intègrent à la politique du Massif Alpin (le plan d'interprétation nécessaire à la mise en tourisme du patrimoine, la création de nouvelles offres telles que les visites sens'action ou le projet autour de la jeunesse _public famille et jeunes vacanciers) : 75 518 € en 2022 dont 50% Région soit 37 759 € et 50% Etat FNADT 37 759€.

- Autres Financements qui s'intègrent aux stratégies Culture :

- Etat : auprès de la DRAC service EAC pour le projet du service éducatif (éducation au patrimoine, intervention en temps scolaire). 15 000 € en 2022.
- Région : auprès du service Inventaire et Patrimoine pour le projet d'inventaire du patrimoine religieux. 7 500 € en 2022.
- Département. Auprès du service Culture, de fonctionnement global sur le projet, en particulier concernant l'action d'éducation artistique et culturelle. 25 000 € en 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le prévisionnel d'activité 2022 nouvelle candidature pays d'art et d'histoire pour un montant prévisionnel de 254 516 € TTC,
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20211025-2021102710-DE

	Montant TTC
ESPACE VALLEEN – REGION	37 759 €
ESPACE VALLEEN – ETAT FNADT	37 759 €
REGION Culture	7 500 €
DEPARTEMENT Culture	25 000 €
ETAT Culture DRAC	15 000 €
RECETTES PROPRES (visites guidées)	15 000 €
PARTICIPATION CCGQ (50% autofi)	58 249 €
AUTO-FINANCEMENT CCSP (50% autofi)	58 249 €
TOTAL TTC	254 516 €

- **DE SOLLICITER** les aides citées en objet ;
- **D'ASSUMER** la part d'autofinancement qui lui incombe ;
- **DE S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce projet.
- **D'INSCRIRE** les recettes et les dépenses correspondantes dans les budgets communautaires de 2022.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/207 : 8.4 Aménagement du territoire et développement économique : Structure porteuse du GAL programme LEADER

Considérant la mise en œuvre actuel du programme LEADER 2014-2020 et l'animation faite du Groupe d'Action Locale (GAL) portée juridiquement par l'Association PAYS SUD ;
Vu le souhait du Conseil d'Administration de l'Association du PAYS SUD du 09 avril 2021 de trouver une nouvelle structure porteuse dans l'optique de la dissolution de l'Association ;
Vu la décision en date du 01 juin 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon qui ne souhaite pas être la structure porteuse du GAL ;
Vu la proposition de la Communes de Serre-Ponçon de devenir la structure porteuse afin de permettre au territoire du Pays Sud de bénéficier de l'enveloppe complémentaire du LEADER d'un montant de 686 000 € ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'Association du PAYS SUD du 13 octobre 2021, retenant la proposition de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;
Il est proposé au Conseil Communautaire de Serre-Ponçon de valider ce portage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon soit la structure porteuse du GAL à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à ce portage.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARDILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés** : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés** : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente** : RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/208 4.2 Personnels contractuels - Création d'un poste permanent suite à la reprise de l'animatrice du programme LEADER

Considérant la décision de l'Association Pays SUD lors de son conseil d'administration du 13 Octobre 2021 de proposer que la structure porteuse de l'opération LEADER soit la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,

Considérant l'importance de poursuivre les actions en cours de ce programme et de pour pouvoir bénéficier de l'enveloppe complémentaire de FEADER d'un montant estimé de 686 000 € au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) regroupant le territoire de la communauté de Communes de Serre-Ponçon et de la communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon,

Considérant la délibération n°2021/207 du 25 octobre 2021 de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon validant ce portage,

Considérant qu'il convient de reprendre l'agent en poste pour cette opération selon sa rémunération et la durée de son contrat,

Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des effectifs,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la communauté de communes de Serre-Ponçon comme suit :

Création	Nombre	Poste crée	Date
Poste à temps complet 36 heures hebdomadaires	1 poste de catégorie A : Attaché	CDI	01/01/2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20211025-2021102712-DE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/209 : 4.2 Personnels contractuels - Ouverture d'un emploi non-permanent de Gestionnaire LEADER.

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du besoin de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de mettre en place, dans le cadre du programme européen de développement rural LEADER 2014-2020, en tant que structure porteuse du Groupe d'Action Locale GAL : Terre vivante, d'accueil et d'équilibre, la Présidente propose de créer un emploi non-permanent sur le grade de Rédacteur afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

« Développement du programme européen LEADER ».

Cet emploi est établi pour une durée initiale de 18 mois, soit du 01/01/2022 au 30/06/2024 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Gestionnaire LEADER. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B des Rédacteurs.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 5 à minima et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat, de la gestion comptabilité, marchés et finances publiques.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération susmentionnée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi non-permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Contrat	Date du recrutement
B	Rédacteur	Temps complet 36h00 hebdomadaire	Gestionnaire LEADER	Contrat de projet (article 3 II) d'une durée initiale de 18 mois (maximum 6 ans)	01.01.2022

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N°2021/210 : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement – Signature de la Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme « Petites villes de demain »

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon souhaite signer la Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires proposée par le Département dans le cadre du programme Petites villes de demain pour une durée de 24 mois.

Petites villes de demain est un programme qui accompagne les projets de revitalisation territoriale. La Communauté de Communes de Serre-Ponçon peut à ce titre bénéficier d'un co-financement d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** la « Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites villes de demain » proposée par le Département et annexée à la présente convention ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cette Convention et tout acte relatif à l'obtention d'un co-financement d'études dans le cadre de ce programme auprès du Département, gestionnaire de l'enveloppe dédiée de la Banque des territoires.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N°2021/211 : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement – Signature du Protocole partenarial de Lutte contre l'habitat indigne 2022-2027

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon souhaite signer le Protocole partenarial de Lutte contre l'habitat indigne proposé par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (PDLHI-PE05) pour la période 2022-2027.

L'adhésion de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à ce protocole intervient dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». C'est le chef de projet de ce programme qui sera le référent de la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire Serre-Ponçon.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le « Protocole partenarial de Lutte contre l'habitat indigne 2022-2027 » proposé par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (PDLHI-PE05) et annexé à la présente convention ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ce protocole et à mener les actions relatives au réseau de référents de la lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CÉARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/212 : 8.4 Aménagement du territoire – stratégie mutualisée de travaux de rénovation énergétique – Signature de la convention ACTEE

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2020, portant sur validation du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME et engageant la CCSP dans la démarche Cit'ergie ;

Vu la préconisation d'avoir une stratégie pluriannuelle de travaux concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Dans le cadre de cette démarche, la Communauté de commune a répondu à l'appel à projet ACTEE MERISIER lancé par la Fédération des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR). En complémentarité avec le département des Hautes-Alpes et le SyME05, cet appel à projet vise en particulier à financer :

- Le suivi des bâtiments (systèmes de capteurs)
- Des audits énergétiques
- La Maîtrise d'œuvre (partie énergie) de ces travaux

Suite à un travail effectué auprès des communes afin de sélectionner des bâtiments correspondant aux critères de l'appel à projet, il est proposé de valider la convention de partenariat entre la CCSP la FNCCR et les communes de Crots, des Orres, de Savines-le-Lac, de Prunières et d'Embrun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue et après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** la convention de partenariat évoqué ci-dessus

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer la convention ainsi que tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/213 : 8-4 Aménagement du territoire - Gestion de la ZAE d'Entraigues II Lot 17- Embrun - Convention de servitudes avec ENEDIS.

Dans le cadre du développement de l'entreprise de Monsieur ROUX Lenaïc à Entraigues II sur le lot 17 (parcelle AL 763), celui-ci projette l'installation de panneaux photovoltaïques sur son bâtiment.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser le gestionnaire de réseau à procéder à des travaux sous le trottoir (Parcelle AL 746).

Les travaux sont entièrement à la charge d'Enedis, y compris remise en état du domaine public.

Cette convention de servitude est signée contre une indemnité unique et forfaitaire de 20 €, sans transfert de propriété et pour une durée correspondant à la durée de vie des ouvrages.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la convention de servitudes ci jointe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de servitudes concernant les travaux de raccordement photovoltaïque sur la parcelle AL 746 au bénéfice de M. ROUX Lenaïc propriétaire du lot n°17 (parcelle AL 763).

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/214 : 8-8 Environnement : Convention partenariale de cofinancement pour les tranches optionnelles de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude et la réalisation du projet de plateforme de co-compostage

- Vu la délibération n°2018/213 du 17 décembre 2018 portant sur le financement de la tranche ferme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de plateforme de co-compostage ;
- Vu la « convention de financement et de mutualisation pour le poste de chargé de mission plateforme co-compostage » en date du 2 avril 2021 ;
- Vu l'avis favorable du 6^{ème} comité de pilotage de la plateforme de co-compostage en date du 7 septembre 2021 qui a acté :
 - o la poursuite du projet de conception et réalisation de la plateforme supra communautaire de co-compostage ;
 - o la nécessité de conventionner pour la poursuite et le cofinancement des tranches optionnelles du marché d'AMO ;
 - o le partage des frais d'étude de l'AMO et de fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) qui assurent, pour le compte des 4 communautés de communes, le suivi de l'AMO, et ce selon la répartition inscrite dans la convention partenariale ;
 - o l'intérêt d'inclure dans la convention la possibilité d'engager par la CCPE des frais d'études complémentaires et exceptionnels jusqu'à un montant maximal de 30 000 € HT, après validation du COPIL.
- Considérant la clé de répartition financière entre les 4 EPCIs partenaires, basée sur la population DGF année 2020 (hors population touristique), à savoir :

Territoire	% *	Pop DGF 2020
CCPE	13%	12 232
CCB	38%	36 293
CCGQ	22%	20 191
CCSP	27%	26 063
TOTAL	100%	94 779

*Pourcentages fixes pour toute la durée de la convention.

- Considérant le plan de financement prévisionnel suivant pour le financement des tranches optionnelles de l'AMO :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Tranches Optionnelles AMO (en € HT)	140 600 €	ADEME (70% sur le HT)	98 420 €
		Collectivités partenaires (en € TTC)	
		dont :	70 300 €
		CCPE - 13%	9 139 €
		CCB - 38%	26 714 €
		CCGQ - 22%	15 466 €
		CCSP - 27%	18 981 €
Total (en € TTC)	168 720 €		168 720 €

- Considérant les frais internes prévisionnels de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, liés au lancement et au suivi des Tranches Optionnelles de l'AMO dont le financement est réparti comme suit (par an) :

Territoires	%	Frais de fonctionnement prévisionnels des services de la CCPE : (3 000€ / an)
CCPE	13	390 €
CCB	38	1 140 €
CCGQ	22	660 €
CCSP	27	810 €
TOTAL	100%	3 000 €

- Considérant les frais d'études complémentaires et frais exceptionnels complémentaires à l'AMO jusqu'à un montant maximal de 30 000 € HT, financement est réparti comme suit :

Territoires	% *	Frais complémentaires engagés dans le cadre de la convention après validation en COPIL (en € HT) (hors subventions éventuelles)
CCPE	13 %	3 900 €
CCB	38 %	11 400 €
CCGQ	22 %	6 600 €
CCSP	27 %	8 100 €
TOTAL	100%	30 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DECIDER** de poursuivre l'étude de ce projet en validant le principe de poursuite des tranches optionnelles du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (porté par la Communauté de Communes du Pays des Écrins) ;
- **D'APPROUVER** le cofinancement pour les tranches optionnelles de l'AMO entre les quatre collectivités partenaires, selon la clef de répartition basée sur la population DGF de chaque territoire ;
- **D'APPROUVER** le cofinancement des frais annexes au suivi de l'AMO entre les quatre collectivités partenaires, selon la même clef de répartition que celle utilisée pour le financement de l'AMO ;
- **D'APPROUVER** le cofinancement des frais exceptionnels selon les termes inscrits dans la convention de mutualisation des frais entre les quatre collectivités partenaires ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/215 : 7.1 Décisions budgétaires : budget Assainissement 2021 - Décision Modificative N°3

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2021 doivent être ajustés pour permettre :

- L'annulation réédition d'un titre de PFAC (taxe de raccordement) au bon débiteur ;
- Le paiement de factures relatives à l'occupation du domaine de la SNCF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES ET EN RECETTES

Exploitation					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet et nature	Montant	Article	Objet et nature	Montant
673	annulation de titres	1 500,00	7068	PFAC	1 683,00
6518	conventions d'occupation	4 168,00			
022	dépenses imprévues	-3 985,00			
	Total	1 683,00		Total	1 683,00

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PAPPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents représentés :** SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.*

***Absente :** RAUTENBERG Natacha.*

RAPPORT N° 2021/216 : 1-1 Marchés publics : Attribution du marché n°2021-04 - MAPA Fourniture de carburant pour les engins de chantier et les véhicules de collecte et de transfert de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon.

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon dispose d'une cuve de 9 000 litres pour les besoins en carburant de ses véhicules. Cette cuve doit être approvisionnée par un prestataire en fonction des besoins.

L'analyse de l'offre reçue permet d'attribuer le marché de fourniture de carburant à l'entreprise CHARVET LA MURE BIANCO pour une durée de 1 an et un montant estimé de 128 429,06 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** le marché à la société CHARVET LA MURE BIANCO pour une durée d'un an pour un montant estimé à 128 429.06 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de celui-ci,
- **D'INSCRIRE** aux budgets les crédits nécessaires.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents représentés : SARDY Claire donne pouvoir à DIDIER Alexandre, ROUX Chantal donne pouvoir à MAXIMIN Christine, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, BUFFIERE Gilles, Claire CANTON.

Absente : RAUTENBERG Natacha.

RAPPORT N° 2021/217 : 3.1 Acquisitions – Acquisitions foncières sur l'ancienne ISDI de Pralong

L'installation de Stockage des Déchets Inertes de Pralong était exploitée jusqu'en 2014 pour le traitement des déchets inertes du territoire de Serre-Ponçon. Nous souhaitons lui donner un nouvel usage par la construction d'une plateforme de compostage de déchets verts et biodéchets alimentaires. Ce projet répond avant tout à un besoin de traitement à coûts maîtrisés, au plus proche des lieux de production, permettant de créer une économie circulaire très locale des matières organiques.

Dans un objectif de simplification des démarches administratives liées au projet, il est préférable que la régie SMICTOM SERRE PONCON se rende propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées.

En zone « Nd » sur le PLU d'Embrun, ce site a pour seule vocation d'accueillir des installations directement liées à la gestion et valorisation des déchets.

Détail des acquisitions

Numéro parcelle	Propriétaire	Surface (m ²)	Prix/m ²	Prix total
05046 C 122	Associations paroissiales Cairanne et Rasteau	360	1,00 €	360,00 €
05046 C 123	Christine COLOMBANI	945	1,00 €	945,00 €
05046 C 123	Noelle ETIENNE	945	1,00 €	945,00 €
05046 C 124	Noelle ETIENNE	1820	1,00 €	1 820,00 €
05046 C 125	Pierre ETIENNE	528	1,00 €	528,00 €
05046 C 125	Noelle ETIENNE	528	1,00 €	528,00 €
05046 C 126	Commune EMBRUN	3838	0,30 €	1 151,40 €
05046 C 127	Commune EMBRUN	2070	0,30 €	621,00 €
05046 C 129	Noelle ETIENNE	300	1,00 €	300,00 €
05046 C 130	Noelle ETIENNE	5000	1,00 €	5 000,00 €
05046 C 131	Noelle ETIENNE	560	1,00 €	560,00 €
04046 C 682 (partiel - voie d'accès)	Didier ELZEARD	1000	- €	- €
Sous total acquisitions				12 758,40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** les acquisitions foncières suivantes :
 - **Au prix de 1,00 €/m² (négociation) :**
 - C122 – 360 m² - appartenant aux associations paroissiales de Rasteau et Cairanne
 - C123 – 1890 m² - appartenant à Mesdames ETIENNE Noelle et COLOMBANI Christine
 - C124, C129, C130, C131 – 7680 m² - appartenant à Madame ETIENNE Noelle
 - C125 – 1056 m² - appartenant à Monsieur ETIENNE Pierre
 - **Au prix de 0,30 €/m² (estimation des domaines) :**
 - C126 et C127 – 5908 m² - appartenant à la commune d'Embrun
 - **A titre gracieux :**
 - C682 – environ 1000 m² - division parcellaire à réaliser - appartenant à Monsieur Didier ELZEARD
 - Le classement de ces parcelles dans le domaine privé intercommunal.

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD